

# LA FABRIQUE DES FAUX

Le 23 mai, le tribunal a condamné une praticienne qui aurait développé des faux souvenirs chez ses patients. **Car certains thérapeutes parviennent à "fabriquer" une mémoire pour des personnes en quête de réponses. Et l'arnaque est lucrative...** PAR BARTOLOMÉ SIMON

**E**n 2002, Katy W. entre chez sa kinésithérapeute pour soigner un simple mal de dos. Elle en ressort avec un traumatisme : son père l'a violée quand elle était enfant. Du moins, c'est ce qu'elle croit. En réalité, ce ne serait qu'un faux souvenir induit par sa kiné. Celle-ci a été jugée à

Paris du 20 au 22 février pour abus de faiblesse et mise en état de sujétion d'autrui sur plusieurs de ses patientes, dont Katy W. et Isabelle F., qui ont porté plainte.

Le 23 mai, la kiné a été condamnée par le tribunal correctionnel de Paris à un an de prison avec sursis, 20 000 € d'amende et plus de 300 000 € de dommages et intérêts. Cette peine est assortie d'une interdiction d'exercer sa profession pour une durée de trois ans. Elle a fait appel.

Au tribunal, silhouette menue, longs cheveux noirs, la kiné paraît effacée. Elle peine à répondre aux accusations d'une demi-douzaine de plaignants, qui lui reprochent son emprise totale sur ses patients. Cette emprise, acquise grâce à la technique des faux souvenirs induits, puise son origine dans une interprétation de la théorie de la séduction énoncée par Freud, selon laquelle le mal-être du patient serait lié à un traumatisme sexuel survenu dans l'enfance, et refoulé depuis. Ainsi, au mieux incompetents, au pis





# SOUVENIRS





## LA PRATICIENNE CONVAINC KATY W. DE SE DÉBARRASSER D'OBJETS "ENTOURÉS D'ONDES NÉGATIVES". PARMI CES OBJETS, SON INDEMNITÉ DE LICENCIEMENT.

► malveillants, des pseudo-thérapeutes incitent les patients à se remémorer de prétendus souvenirs, le plus souvent d'inceste.

Dès leur première entrevue, la kiné conclut que Katy W. est « pourrie de l'intérieur » en lui touchant le ventre. De fil en aiguille, la praticienne en vient à lui suggérer que son père a abusé d'elle, qu'elle ne s'entend pas avec sa mère, jusqu'à juger sa relation avec son frère à la limite de l'inceste. « Je suis sortie de la première séance en tremblant, elle m'avait fait tellement peur que je ne me voyais pas ne pas faire ce qu'elle me demandait », expliquera Katy W. aux enquêteurs.

De kinésithérapeute, l'accusée n'en a visiblement que le diplôme. Peu de soins physiques dans son cabinet, mais en réalité, un travail pseudo-thérapeutique à la petite semaine... « Elle a profité de mon état de fragilité pour faire de mon père un monstre

pervers qui avait abusé de moi quand j'étais enfant », raconte Isabelle F., une des victimes. Ses patientes – en grande majorité des femmes – ont un point commun : après une ou plusieurs séances, elles se remémorent subitement avoir été maltraitées par leurs parents, voire agressées sexuellement dans leur enfance.

### Emmurées dans une prison psychologique

Tout a commencé par une plainte. Aisées et diplômées, Florence A. et Laurence B. se sont rencontrées via la kinésithérapeute, dont elles fréquentent le cabinet parisien. En juin 2010, les deux femmes se présentent à la gendarmerie de Boulogne-sur-Mer. Le tableau qu'elles dépeignent est atroce : leurs parents et leur entourage auraient participé à des orgies avec mineurs, sacrifices d'enfants, avortements forcés, expériences sur le cerveau, magie noire... Les enquêteurs tombent des nues à la lecture de leur déposition. Florence A. décrit une mère perverse, souhaitant l'empêcher de dévoiler « des activités de son réseau pédophile et des méthodes qu'elle utilisait pour éliminer les témoins gênants de ses crimes ». Mais il y a un hic. Excessive et improuvable, cette plainte rocambolesque ne s'appuie sur rien. Et apparaît rapidement comme la manifestation de faux souvenirs induits.







Fragilisées, les patientes de la kiné sont emmurées dans une prison psychologique dont elle seule possède la clé. Toute-puissante, la praticienne convainc Katy W. de rompre avec son entourage. Puis de se débarrasser d'objets « entourés d'ondes négatives ». Parmi ces objets, son indemnité de licenciement. Elle persuade une autre patiente de lui céder un appartement du II<sup>e</sup> arrondissement de Paris au prix dérisoire de 61 000 €. Il sera revendu deux ans plus tard au prix de 455 000 €, soit plus de sept fois sa valeur d'achat. « On avait l'impression que, si on s'éloignait d'elle, on allait errer dans les limbes », explique une victime aux enquêteurs. Au total, ceux-ci estiment les bénéfices de la kiné à plus de 1 million et demi d'euros.

**A**pparu dans les années 90 aux Etats-Unis, le phénomène des faux souvenirs s'est essouffé outre-Atlantique, maté par des dispositifs juridiques. Mais il serait vivace en France. L'association Alerte faux souvenirs induits (Afsi) aurait reçu plus de 800 familles ou victimes directes depuis onze ans. Claude Delpech, la fondatrice, dresse un profil-type : une femme (« huit fois sur 10 ») adulte, aux revenus confortables, éduquée, cultivée... et mal dans sa peau à la suite d'une séparation ou de problèmes professionnels. Florence Rault, avocate spécialisée dans la défense d'affaires d'abus sexuels sur les mineurs, connaît bien le sujet : « Ce sont des gens qui n'ont pas

fait leur crise d'ado, et font une crise d'adulte. » Ce qui en fait des proies de choix pour les « thérapeutes » autoproclamés, qui foisonnent sur Internet.

### “Du moment que ça finit par -thérapeute...”

Nous allons entreprendre un voyage en douceur au pays de votre intériorité... » En quelques clics, il est très facile de prendre rendez-vous pour soigner ses maux. Humanothérapeutes, thérapie « non-directrice créatrice », thérapeutes transpersonnels... « Du moment que ça finit par -thérapeute, tout est bon... » ironise Gérard Desmedt, bénévole à l'Association de défense des familles et des individus (Adfi). A chaque fois, le manipulateur procède en trois temps : il séduit, détruit et induit. « Ils utilisent des questions répétitives : leur objectif est de rebondir sur le récit d'un rêve et de l'interpréter de manière sexuelle », indique Brigitte Axelrad, professeur de psycho-sociologie et spécialiste française des faux souvenirs induits. Alors que les psychiatres et psychologues suivent des études sanctionnées par un diplôme, celui de thérapeute n'existe pas : ceux qui se lancent dans le business ne sont pas agréés. Certains ont tout juste leur brevet des collèges. « C'est comme si on mettait une Ferrari entre les mains de quelqu'un qui n'a pas le permis », résume l'avocate Florence Rault.

Pas besoin de diplôme particulier pour induire de faux souvenirs : un simple entretien en face à face >



QUAND J'ÉTAIS PETITE, MON PÈRE M'A TUÉE ET ENTERRÉE DANS LA FORÊT DE FONTAINEBLEAU...



> et quelques questions orientées suffisent à tromper les personnalités les plus fragiles. La méthode : un discours brouillé, jargonneux, qui pique la curiosité du patient, sans pour autant le pousser à s'intéresser de plus près à cette novlangue complexe. Et pour cause : il n'y trouverait que du vide. « Certains vont profiter du mystère, de l'aura, il y a quelque chose d'un peu magique », évoque Gérard Desmedt.

**"Le ciel nous est tombé sur la tête"**

Face au problème, la justice rame. Parfois à contre-courant. Toute la difficulté est de déterminer si le souvenir de la plaignante est vrai ou faux. « Le jour où on arrivera à le dire, on pourra concourir pour le prix Nobel, prédit Hedwige Dehon, psycho-cognitiviste à l'université de Liège. Pendant longtemps, on a cru que les souvenirs avec énormément de détails étaient vrais. En fait, pas du tout : on peut construire des faux souvenirs très détaillés. » Seules les preuves matérielles comptent. Le souvenir doit donc être corroboré par un élément extérieur : témoignage, ADN, indice géographique ou historique. « La question que se pose la justice, c'est : à partir de quand la personne se plaint ? S'il n'y avait rien avant la rencontre avec le thérapeute, c'est louche », poursuit la spécialiste.

Lamnésie posttraumatique était justement au cœur du rapport de la mission Flavie Flament, paru

en avril 2017. Celui-ci préconisait l'allongement du délai de prescription applicable aux crimes sexuels commis sur mineurs à trente ans (au lieu de vingt actuellement). De quoi permettre aux victimes de porter plainte, même quand les faits remontent à des dizaines d'années. Lors de l'élaboration du rapport, le phénomène des faux souvenirs induits n'a pas été pris en compte. Contactée par Marianne, la juriste et corédactrice de la mission, Elisabeth Moiron-Braud, balaie le sujet d'un revers de main : « Ce sont des cas qui peuvent arriver, mais nous ne l'avons pas évoqué car cela reste très marginal. Il y aura toujours des fous. »

Mais les avocats et les associations s'accordent : la France a dix à quinze ans de retard sur les Etats-Unis en matière de justice concernant les affaires de faux souvenirs. Le procès se concentre vite sur la personnalité de l'accusé, à travers le prisme déformant de l'abus sexuel présumé. Les moindres détails de sa vie sont scrutés et interprétés. S'il est innocenté, rares sont les familles qui parviennent à se ressouder. « Au fil de mes séances, je me suis coupée de tous mes proches », a déclaré aux enquêteurs Isabelle F., une des plaignantes contre la kiné condamnée. Après avoir accusé son père d'inceste et sa mère de l'avoir mal aimée, elle s'est finalement ravisée, et a renoué le lien avec ses parents. Mais tout le monde n'a pas cette chance.

... ET J'AI DÉVELOPPÉ UNE APPLI POUR FABRIQUER DES FAUX SOUVENIRS À MES PATIENTES DIRECTEMENT DEPUIS MON SMARTPHONE !





## "COMMENT PEUX-TU TE SOUVENIR D'UN FAIT DONT PERSONNE NE SE SOUVIENT, MÊME PAS MOI ?" MA FILLE M'A RÉPONDU : "PARCE QUE TU L'AS REFOULÉ."

Jean-Claude\* et Martine\*, couple de retraités vivant en région parisienne, le savent plus que quiconque. Ils n'ont plus de nouvelles de leur fille Laurence\* depuis 2009. En 1996, âgée de 25 ans, elle mène sa vie d'employée dans une entreprise de microélectronique à Aix-en-Provence. A la suite d'une rupture sentimentale douloureuse, Laurence se rapproche de l'Eglise. « Un soir, elle nous a raconté qu'elle avait assisté à des vêpres, et qu'elle s'était confessée auprès d'un prêtre, qui officiait aussi comme psychanalyste. » Ce prêtre « thérapeute » lui conseille rapidement de se « couper de ses racines » en rompant avec sa famille. « Son attitude avait complètement changé, raconte Jean-Claude. Elle a été envahie d'une sorte de mysticisme foudroyant, ne parlait que de providence. Les chants religieux résonnaient dans son appartement quand on l'appelait. »

**L**a famille tente de garder le contact, tant bien que mal, jusqu'au jour où Laurence décide de poursuivre une thérapie avec une autre psychologue. Début 2003, elle demande un rendez-vous à ses parents, restés à Melun. Elle leur assène, sans préambule : « Je viens vous dire que j'ai subi l'inceste. Ça s'est produit une fois, à la maison, et je m'en suis rendu compte lorsque j'ai eu une vision. » « Le ciel nous est tombé sur la tête », se souvient Jean-Claude, qui se retrouve subitement accusé. Laurence donne quelques détails : son père aurait abusé d'elle quand elle avait 6 ans et demi, dans sa propre maison. Une seule fois. Le lendemain, elle annonce à ses parents qu'elle ne souhaite plus les revoir.

Jean-Claude et Martine se tournent alors vers les autorités ecclésiastiques. « Leur seule réponse ? "Nos prières vont vers vous". Mais leurs prières ne sont pas efficaces », ironise Jean-Claude. Plusieurs années après, Laurence envoie une lettre d'excuses dans laquelle elle reconnaît que sa psychologue l'a « induite en erreur ». Mais le 24 octobre 2009, à la lecture d'une lettre de sa mère, elle change encore d'avis, et lui passe un coup téléphone incendiaire. Le

dernier. « J'ai cru que j'allais m'évanouir », s'exclame Martine. « Pendant une heure et demie, elle m'a raconté que mon mari était incestueux et que j'étais complice. » Elle livre une tout autre version, beaucoup plus crue, qui accuse son père de l'avoir forcée à lui faire des fellations vers l'âge de 10 ans, « dans la voiture, quand il l'amenait au catéchisme ».

### Un piège sans issue pour les proches

Depuis sept ans, Jean-Claude et Martine savent seulement « par Internet » que leur fille exerce... la psychologie dans un cabinet à Aix-en-Provence. « Je lui ai demandé : « Comment peux-tu te souvenir d'un fait dont personne ne se souvient, même pas moi ? » Elle m'a répondu : "Parce que tu l'as refoulé." » Jean-Claude se rend compte que le piège n'a pas d'issue. « On mourra avec, on ne s'en sortira jamais, puisqu'on ne peut pas se justifier rationnellement. C'est sa parole contre la mienne », conclut-il, fataliste. Malgré cela, Laurence ne portera jamais plainte. Au grand dam de son père. « J'aurais préféré avoir une vérité judiciaire, ça m'aurait fait du bien. Là, je garde la honte d'une faute que je n'ai pas commise. » Le plus dur reste le regard réprobateur des autres. « Je ne peux pas savoir ce que mes proches croient au fond d'eux-mêmes, regrette Jean-Claude. Ils se disent sûrement qu'il n'y a pas de fumée sans feu. » ■ B.S.

\* Les prénoms ont été modifiés.

